



LISTE DES TRAVAUX (SPÉCIALITÉ MANGA)

Les photocopies des travaux de votre création :

- 3 one-shots de 16 pages minimum OU les 50 premières pages d'une histoire plus longue avec la couverture. Attention, le ou les one-shot(s) présentés doivent être **complets et terminés** (le travail au crayonné n'est pas accepté) ;
- 4 planches de character design ;
- Travail non obligatoire mais valorisé : le story-board d'un manga en cours de création.

Optionnel : si vous avez des oeuvres de manga que vous avez réalisées et terminées (que ce soit le storyboard crayonné fini ou alors toutes les planches de manga), veuillez les apporter lors de votre entretien.

Attention, nous n'acceptons que des travaux de votre création, c'est-à-dire que vous avez créés et imaginés vous-même. Toute copie d'un travail déjà existant, dessin réalisé avec modèle ou fanart ne sera pas pris en compte.

Les travaux demandés doivent être **de préférence faits au traditionnel**.

Le travail au digital est tout de même autorisé.